

Commission départementale d'aménagement commercial
du 2 août 2016 à 14H30

Selon l'article R 752-14 du code de commerce, la commission entend le demandeur Elle peut également entendre, à son initiative ou sur demande écrite au secrétariat de la commission, toute personne dont l'avis présente un intérêt pour l'examen de la demande dont elle est saisie.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

Dossier 198 A, déposé par SNC DARTY GRAND EST

Communes : ECHIROLLES et SEYSSINS

Projet : consultation pour avis de la ville de la ville d'Echirolles sur la demande de permis de construire n° 0381511610009 déposée le 8 juin 2016, portant sur l'extension d'un ensemble commercial par extension de 263m² de surface de vente d'un magasin à l'enseigne "DARTY" pour porter sa surface totale de vente à 1 113 m², zone de Comboire sur les communes d'Echirolles et de Seyssins